

## **CAHIER DES CHARGES**

### **1. Contexte**

Abritée par la Fondation de l'Avenir, la Fondation Mutuelle des Motards a été créée en 2015 pour promouvoir des actions de prévention d'information et d'accompagnement au bénéfice de tous les conducteurs de deux-et-trois-roues motorisés, et de leur entourage.

Au travers d'appels à candidatures divers, elle soutient des travaux de recherche dans le domaine de la santé, de la sécurité et de l'accidentologie spécifiques aux utilisateurs des deux-et-trois-roues motorisés.

En 2019, par la création du Prix « Chercher Notre Route », elle s'est donnée pour mission d'encourager des initiatives individuelles ou collectives visant à faire évoluer les connaissances et les pratiques en matière de prévention, de sécurité et de partage de la route. Ayant vocation à devenir une action de référence de la Fondation, la Fondation Mutuelle des Motards souhaite reconduire pour sa quatrième édition le prix Chercher Notre Route en 2023.

### **2. Objectifs**

Ce prix récompense des projets de recherche scientifique et/ou médicale réalisés ou à venir s'intéressant à :

- La pratique de deux-et-trois-roues motorisés,
- L'étude du comportement des deux-et-trois-roues motorisés
- La prise en charge en urgence et médicale des usagers de deux-et-trois-roues motorisés accidentés
- La caractérisation de dispositif de protection ou de prévention à destination des usagers de deux-et-trois-roues motorisés.

Les projets et les recherches s'intéressant aux pratiques sportives en deux-et-trois roues motorisés ne sont pas éligibles à ce prix (par exemple, sur circuits ou sur pistes).

Le prix « Chercher Notre Route », d'un montant de 10 000 €, récompense un travail de recherche visant à mieux comprendre l'utilisateur des deux-et-trois-roues motorisés tant sur le plan des logiques

sociales qui sous-tendent la pratique, que sur le plan médical (prise en charge, objectivation des situations d'accident, etc.) et de la prévention des risques associés. Les projets doivent ainsi correspondre à l'un des 4 axes définis ci-dessous :

- **Prévention** : Projet visant à diminuer les risques en agissant sur la connaissance des usagers deux-et-trois-roues motorisés ;
- **Amélioration de la sécurité** : Projet visant à tester, évaluer, modéliser ou caractériser de nouveaux dispositifs de protection ou de limitation des conséquences d'un accident. Il peut aussi concerner les dispositifs ou méthodes permettant l'accélération de la prise en charge par les services d'urgence ;
- **Accidentologie** : Projet visant à mieux comprendre les situations d'accident et leur prise en charge. Il peut se traduire par la mise en place d'un registre, de modélisation *in silico* ou sur modèle d'accident ou par l'évaluation de nouvelle organisation de prise en charge.
- **Recherche** : Projet visant à développer les connaissances des pratiques et des comportements des usagers des deux-et-trois-roues motorisés et de leurs interactions avec les autres usagers de la route.

Ce prix a pour objectif de mettre en lumière les travaux de recherche originaux portant sur la pratique des deux-et-trois-roues motorisés et les éventuelles vocations de jeunes chercheurs. La valorisation des actions lauréates vise à sensibiliser la population sur les problématiques liées à l'usage des deux-et-trois-roues motorisés et promouvoir auprès d'elle les champs de recherche existants.

### 3. Les bénéficiaires

Laboratoires de recherche et équipes universitaires.

Nous souhaitons mettre en avant préférentiellement des jeunes chercheurs (master, doctorant, docteur, post-doctorant, ...) intitulés « porteur du projet », dans le cadre d'une équipe (service, unité) et sous la tutelle d'un chercheur sénior intitulé « directeur d'équipe » (HDR, MCU, PU, ...).

### 4. Conditions de réponse à l'appel à candidatures

#### Pièces requises à l'évaluation du dossier

- Un formulaire de candidature complet ;  
*Le formulaire de candidature contient les informations essentielles du projet ainsi que les informations administratives, veuillez compléter le formulaire et nous le renvoyer sous son format originel (pas de pdf). Attention le compléter sous forme de google doc ou autre plateforme collaborative peut altérer le formulaire et le rendre non conforme.*
- Le CV du porteur ;  
*Le Curriculum Vitae du porteur sert à compléter les informations du formulaire et donner une meilleure connaissance du parcours.*
- Une présentation synthétique des travaux de l'équipe rattachée s'il y a lieu ;  
*Une présentation libre du projet de maximum 16 pages contenant le protocole de recherche*

- Une photo du candidat et/ou de l'équipe (pour mise en ligne sur le site de la Fondation) ;  
*La Fondation souhaite mettre en avant le lauréat du prix c'est pour cela qu'une photo du lauréat ou de l'équipe de recherche est demandée pour pouvoir, s'il est sélectionné, la publier sur le site de la Fondation Mutuelle des Motards, <https://www.fondationmutuelledesmotards.org/>.*

*La photo ne sera pas transmise lors des processus de sélection du lauréat.*

#### Conditions de participation

- Les candidats ou les structures ne peuvent déposer qu'une seule candidature ;
- Il est possible de présenter un projet qu'il soit à la phase d'élaboration, en cours de réalisation, ou terminé l'année précédent la candidature. Pour ce dernier cas, il est demandé au candidat ou à l'équipe de recherche de justifier d'une publication dans une revue scientifique ou de valorisation, ou d'une communication dans un espace académique (ou assimilé) de la recherche datée d'après le 31 août 2022.

### **5. Critères de sélection**

- Clarté, rigueur et complétude des informations demandées ;
- Qualité rédactionnelle ;
- Adéquation de la candidature avec le thème du prix et les axes thématiques détaillés dans le présent cahier des charges ;
- Impact de l'initiative, facilité de transposition, innovation de la démarche ;

## 6. Calendrier

<b>Étape 1</b>	Lancement de l'appel d'offres	<b>18 septembre 2023</b>
<b>Étape 2</b>	Réception des dossiers de candidature	<b>20 novembre 2023</b>
<b>Étape 3</b>	Evaluation	<b>décembre 2023- janvier 2024</b>
<b>Étape 4</b>	Sélection du Lauréat lors du comité de gestion de la Fondation	<b>février 2024</b>
<b>Étape 5</b>	Remise des Prix	<b>2024</b>

Les informations et **dossiers à télécharger sont disponibles** sur le site Internet de la [Fondation de l'Avenir](#)

**DATE LIMITE DE DEPOT : 20 novembre 2023**

**Contact : [riis@fondationdelavenir.org](mailto:riis@fondationdelavenir.org)**

*Il ne sera pas envoyé de dossier par la poste.*

*Tous les dossiers enregistrés feront l'objet d'un accusé de réception par e-mail.*